



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 janvier 2023

OBJET : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une structure multi-accueil petite enfance à Contes - Lot 1 : Maitrise d'œuvre – Avenant 4

Décision n° 23 01 01

***Étaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin*

***Absents** : Monsieur Pierre Donadey*

Vu la délibération n° 22 11 16 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau et notamment au niveau des marchés par laquelle le bureau est autorisé à « prendre toute décision concernant la préparation, le lancement, la passation et la signature des marchés publics de travaux, de fournitures, de services ou de prestations intellectuelles, et avenants corollaires qui peuvent être passés en procédure adaptée comprise entre d'une part les seuils des marchés en procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence préalable dont la valeur estimée correspond au seuil défini par l'article R2122-8 du Code de la Commande publique et d'autre part les seuils des procédures formalisées tels que définis par l'article L 2123-1 du code de la commande publique, lorsque les crédits sont prévus dans le budget. »

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une structure multi-accueil petite enfance à Contes - Lot 1 : Maitrise d'œuvre » à « Arziari et Parola » pour un montant de 133 560,00 € HT (160 272,00 € TTC),

Considérant l'avenant n°1 de ce marché en date du 25 juin 2019 formalisant la modification des bureaux d'étude sans incidence financière,

Considérant l'avenant n°2 de ce marché en date du 12 avril 2021 augmentant de 7 126,56 € HT les honoraires de maîtrise d'œuvre suite à la mise à jour de l'avant-projet détaillé, la modification du permis de construire et en raison des travaux supplémentaires,

Considérant l'avenant n°3 de ce marché en date du 17 décembre 2021 formalisant l'acceptation de Mme Huguette Arziari, représentante du titulaire « Arziari et Parola » de

prendre à sa charge des oublis de métrage de cloisons de doublage des voiles extérieures en bois pour un montant de 30 460,50 € HT.

Considérant que, suite à la contestation postérieure à l'avenant 3 de Mme Huguette Arziari quant à l'importance des oublis de métré, la Communauté de Communes a fait réaliser un métré par un métreur indépendant,

Considérant que ce nouveau métré, validé par Mme Huguette Arziari, ramène le montant des oublis de métrage de cloisons de doublage des voiles extérieures en bois de 30 460,50 € HT à 24 544,59 € HT.

Il est proposé au bureau d'adopter un avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une structure multi-accueil petite enfance à Contes afin de réintégrer la différence (5 915,91 € HT) au marché de Mme Huguette Arziari pour un montant final de marché de maîtrise d'œuvre de 116 141,97 € HT (139 370,36 € TTC).

Le Bureau, vu sa délégation, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer cet avenant 4 avec « Arziari et Parola »

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

